



Loi sur les fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 1er novembre 2004

Y ' a t'il une obligation de mettre à disposition un lieu pour les fumeurs dans mon magasin ?

Réponse :

Non, ni pour les clients ni pour le personnel. Il est toutefois recommandé, au moment des pauses, de mettre à disposition du personnel un espace qui lui permette de fumer dans des conditions conformes aux prescriptions de la Loi